



La Ville de Châteauguay est à la recherche de candidats(es) afin de pourvoir au poste temporaire de :

## **AGENT.E DE BUREAU – LISTE DE RAPPEL**

Vous souhaitez travailler dans un environnement dynamique ? Vous aimez le service à la clientèle et vous êtes polyvalent(e) ? La ville de Châteauguay est à la recherche d'agents de bureau (Secrétariat) et de commis désirant faire partie de son équipe afin de combler divers remplacements. Concrètement, vous serez appelé(e) à travailler dans plusieurs services de la municipalité en fonction des besoins identifiés. Vous assurerez un travail administratif et/ou de secrétariat généré par les gestionnaires et professionnels des Directions et des Services.

### **LES AVANTAGES :**

- \*\* Rémunération concurrentielle et une gamme complète d'avantages sociaux établis en conformité avec la convention collective en vigueur. L'échelle salariale varie en fonction du titre d'emploi ;
- \*\* Politique de télétravail ;
- \*\* Remplacements de jour seulement, aucune fin de semaine et congé les vendredis après-midi ;
- \*\* Bien que la liste de rappel n'offre aucune garantie d'heures, il s'agit d'une belle opportunité temporaire afin d'accéder à nos postes permanents.

### **EXIGENCES :**

- Posséder un D.E.P en secrétariat OU une A.E.C en bureautique OU une Technique en bureautique ;
- Connaissance des logiciels de la suite Office ;
- Vitesse minimum de 50 mots/minute sur clavier ;
- Excellente connaissance du français parlé et écrit essentielle ;
- Aptitudes pour le service à la clientèle, courtoisie, entregent ;
- Expérience (un atout).

Toute personne intéressée devra faire parvenir son curriculum vitae avec une photocopie des documents requis au plus tard le 21 juin 2024 sur le site Web de la Ville de Châteauguay :

<https://ville.chateauguay.qc.ca/carriere/faire-carriere-ville/postuler/>

**Seules les candidatures retenues pour une entrevue feront l'objet d'un suivi.**

La Ville de Châteauguay souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi – au sens de l'article 86 de la *Charte des droits et libertés de la personne* du Québec – pour les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées.